



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2019, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCCV SB LOG en vue d'exploiter un entrepôt logistique à SALBRIS, sera ouverte à la mairie de SALBRIS, du **lundi 2 septembre 2019 à 9 h 00 au lundi 14 octobre 2019 inclus à 17 h 00**.

Cette installation fera l'objet d'un plan particulier d'intervention en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure.

Les servitudes d'utilité publique concernent des parcelles situées sur la commune de SALBRIS, dans un périmètre de 100 m autour des cellules de stockage. Elles visent à limiter les effets potentiels sur les tiers dont les terrains sont situés dans les zones d'effets.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, la demande de servitudes d'utilité publique, la demande de permis de construire, et l'avis de l'autorité environnementale :

- sera déposé à la mairie de SALBRIS, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- sera également déposé dans les mairies de LA FERTÉ IMBAULT ET SELLES-SAINT-DENIS, communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Une version dématérialisée de ces dossiers sera également mise à la disposition du public au sein de chacune de ces mairies.

Monsieur Bernard COQUELET, fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

En mairie de SALBRIS :

- le **lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00** ,
- le **jeudi 12 septembre 2019 de 14h00 à 17h30** ,
- le **samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**,
- le **lundi 14 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**.

En mairie de LA FERTÉ IMBAULT :

- le **samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de SALBRIS, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Cédric GUYOT (tél : 06.08.46.45.63).

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de SALBRIS et à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Le dossier comprenant l'étude d'impact, la demande de servitudes d'utilité publique, la demande de permis de construire, et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher pendant la même période.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation et celle relative au permis de construire est un arrêté d'accord ou de refus du maire de SALBRIS.